## Mairie de Saint-Julien-en-Beauchêne

# L'Echo du Bôchaine

Juin 2016



Mot du Maire

#### Chers Habitants,

L'année 2016 est bien entamée, et les réponses faites par les instances que nous avons sollicitées pour les soutiens financiers à nos projets commencent à nous parvenir.

Nous avons programmé en 2016 la mise en place d'un traitement de l'eau dans deux hameaux particulièrement impactés par une pollution fréquente de l'eau dite potable, Neuvillard et La Rochette. Dans ce dernier hameau, l'eau mise à disposition des usagers est de plus trop souvent trouble, et d'un aspect peu engageant pour le consommateur. La demande de subvention que nous avons présentée se basait sur le fait que l'Agence de l'Eau contribuait généralement jusqu'à 50% à la dépense pour ce type d'investissement, et le Conseil Général complétait à hauteur de 30%.

Les diverses restrictions font que cette année, les aides seront bien inférieures ; l'Agence de l'Eau participera pour 30%, et le Conseil Départemental, qui n'a pas retenu le dossier lors de sa première séance dédiée aux demandes des communes, pourrait financer à hauteur de 15% selon une indication donnée par le Conseiller Départemental en charge de ces demandes.

Tout porte à croire que les aides que nous espérons recevoir pour le Pont de Vaunières, qui doit être révisé sérieusement, subiront une sanction identique. Pour cette deuxième opération, c'est la région PACA, le Département, et les Services de l'Etat (DETR) qui ont été sollicités. PACA se prononcera « courant Juin », la DETR n'a pas retenu le dossier au cours de sa première réunion de sélection, et le Département attend les décisions des autres organismes.....

Ainsi la commune, comme la plupart des communes, subit une double peine : elle voit baisser les aides financières qu'elle espérait obtenir, d'une part, et d'autre part, sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est elle aussi diminuée : d'environ 44 300 € en 2014, elle était de 39 500 € en 2015, et de 33 600 € en 2016.

Il n'y a pas de mystère : la DGF baisse pour les communes mais, dans des proportions proches, elle baisse aussi pour les Départements et pour les Régions, qui sont donc dans l'impossibilité de subventionner autant qu'il serait nécessaire les collectivités locales.

La conséquence est assez préoccupante, puisque les entreprises qui travaillent beaucoup avec les diverses collectivités vont voir baisser le montant des commandes qui leur sont passées, et risquent d'avoir de sérieuses difficultés de trésorerie, dont les suites pourraient être critiques, particulièrement pour leurs personnels.

Ce n'est pas la décision annoncée récemment de limiter la participation des communes au redressement des finances publiques en 2017 qui changera grand-chose : la réduction annoncée de la DGF sur trois ans, serait finalement limitée à 25% au lieu de 30%. Ce qui ne changera pas grand-chose.

Nous allons examiner avec l'équipe municipale, si l'on peut cependant réaliser les deux programmes prévus pour 2016. Le premier (UV) le sera de façon certaine, puisque l'une des dotations est acquise, et la seconde promise. Le second projet devrait prendre du retard, puisque aucune indication ne semble pouvoir être précisée avant le second semestre.

Nous consacrons cet Écho du Bôchaine aux projets que la Mairie veut privilégier dans les années à venir. Nous vous donnons dans les pages suivantes, la liste des projets discutés en Commission Finances, (tenue le 4 Mai dernier, elle avait été élargie aux membres du Conseil qui le souhaitaient, mais la plupart n'ont pas pu se rendre libres).

Vous pourrez ainsi constater que loin de vouloir faire des économies, la municipalité souhaite faire beaucoup et dans un temps limité, en évitant autant que faire se peut d'augmenter les impôts communaux. Vous comprendrez que tout dépendra des acceptations ou des rejets que recueilleront de la part des décideurs les demandes de subvention que nous leur soumettons.

Malgré cet éditorial bien terre à terre, la Municipalité espère que toutes et tous passerez une excellente période estivale.

Le Maire : J.C. Vallier.

### Aménagement du village

### Réunion de la commission des finances :

Le premier adjoint a soumis à la Commission une liste des travaux envisagés. Nous vous préciserons dans ce paragraphe le détail des projets.

### Avant cela, quelques précisions utiles :

Il faut comprendre que pour lancer des travaux dans une commune, celle-ci doit pouvoir régler les entreprises qui ont été retenues, lorsqu'elles présentent leur facture. Mais on ne peut réclamer le versement des subventions promises qu'une fois que les factures ont été réglées. Les subventions ne sont perçues que plusieurs mois après paiement de la facture.

La commune doit disposer d'une « cagnotte », pour payer sa facture, ou bien elle doit emprunter, pour ne pas mettre les entreprises en grande difficulté.

A St Julien, il faut rembourser un emprunt de 300k€, et nous ne souhaitons pas rajouter dès à présent un emprunt, même de court terme, à l'emprunt déjà contracté. Le vote du dernier budget a montré qu'il restait une somme disponible pour les travaux supérieure à 200k€, suffisante dans le contexte décrit ci-dessus pour financer deux opérations simultanément en 2016. Ce que nous avons fait, en déposant les dossiers de subvention fin Octobre 2015. A compter de maintenant, le rythme et la capacité de la commune à financer d'autres opérations sera étroitement lié à l'obtention des aides demandées. Nous allons donc piloter « à vue », sans la moindre intention de freiner des investissements qui nous apparaissent nécessaires, et dont nous nous demandons même pourquoi certains d'entre eux n'ont pas été programmés bien avant.

Nous allons privilégier rapidement l'assainissement collectif de Montama Haut, à réaliser dès que possible -les études sont en cours-, et espérons pouvoir aller bien plus loin si, comme nous l'avons indiqué, les demandes de soutien nous sont accordées à un niveau raisonnable.

Il va de soi que les perspectives pourront évoluer dans le bon sens si des lots de Chante Duc trouvent rapidement des acquéreurs, mais l'étude marketing réalisée fin 2014 laisse à penser que les acquisitions ne seront pas ce que disait dans la presse la municipalité précédente, qui annonçait que la totalité des parcelles seraient vendues en trois ans......Ainsi soit-il.

Nous vous donnons ci-dessous les éléments qui ont été pris en considération par la Commission, avec des hypothèses sur les subventions espérées, qui ne sont malheureusement pas garanties.

Travaux	Lieu	Montant HT	Subvention envisagée	Part commune	Réalisation
Traitement de l'eau (UV)	Neuvillard – La Rochette	77 000,00 €	47 000,00 €	30 000,00 €	2016
Chaînes-pneus-étrave camion		4 200,00 €	0,00€	4 200,00 €	
Réparation fuites d'eau	Village	7 000,00 €	0,00€	7 000,00 €	
Consolidation pont du Rose	Le Rose	3 000,00 €	0,00€	3 000,00 €	
Gravilloneuse		20 000,00 €	12 000,00 €	8 000,00 €	
Isolation Créations Bochaine	Aire du Buëch	25 000,00 €	18 000,00 €	7 000,00 €	
Jeu boules + jeux enfants	Salle polyvalente	2 500,00 €	0,00€	2 500,00 €	
Remplacement 20 lampadaires	Village	12 000,00 €	0,00€	12 000,00 €	
Réfection pont de Vaunières	Vaunières	109 000,00 €	80 000,00 €	29 000,00 €	2017
Station épuration Montama	Montama	150 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	
Accès PRM Mairie	Village	20 000,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €	
Remplacement portes et fenêtres salle polyvalente		12 000,00 €	7 200,00 €	4 800,00 €	
VC 106	Le Rose	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	> 2018
Carte communale		25 000,00 €	3 000,00 €	22 000,00 €	
Sécurisation La Rochette RTM	La Rochette	150 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	
Sécurisation maison Bonnefoy	Route de Durbon	15 000,00 €	0	15 000,00 €	
TOTAL		651 700,00 €	358 200,00 €	293 500,00 €	

En attente Terrain ROUDET 57 000,00 €

### La distribution de l'eau potable et le règlement de l'eau :

Un schéma directeur de l'eau a été préparé à la demande de la municipalité précédente, schéma indispensable qui

soulignait notamment l'état de vétusté d'une partie du réseau de distribution d'eau potable, en particulier dans le centre-bourg : des canalisations en fonte vieilles de soixante ans, et qu'il faut remplacer progressivement puisque rien n'a été anticipé.

Ces opérations sont coûteuses, et doivent le plus souvent être prises en charge par des entreprises spécialisées.

Des compteurs installés récemment sur les réservoirs de distribution d'eau potable permettent de vérifier si les canalisations sont étanches, ou sont percées. C'est ainsi que début Avril, un niveau de fuite très important sur une canalisation en fonte a été détecté, ainsi qu'une seconde fuite sur une canalisation bien plus récente. L'entreprise Misserian est intervenue pour remplacer la canalisation en fonte, la municipalité a réparé la seconde.

Toute l'eau qui est consommée dans la commune est facturée par l'Agence de l'Eau, et si des fuites importantes se produisent, la commune doit régler la dépense correspondante.



Concernant le règlement de l'eau, nous avons reçu un premier texte, modifié une première fois à notre demande, et qui devrait être bientôt soumis au Conseil Municipal pour être mis en application. Nous rappelons que dans la commune, la fourniture de l'eau potable est assurée par la Mairie. La commune bénéficie d'une dérogation accordée il y a une vingtaine d'années par le Préfet, pour facturer l'eau aux particuliers par forfait, sans que soit exigée la présence de compteurs individuels.

Le préfet peut supprimer cette dérogation à tout moment, particulièrement si les conditions du Service de l'Eau tel qu'il est pratiqué dans la commune ne respectent pas des obligations précises.

Un certain nombre de contraintes seront donc introduites.

La règle essentielle est que chaque usager doit apparaître comme n'étant pas bénéficiaire d'un privilège qui l'avantage par rapport à tous les autres.

Autrement dit, chaque usager devra acquitter un forfait dès lors qu'il utilise l'eau potable issue des réservoirs de stockage installés sur le territoire communal.

Nous avons proposé que les personnes qui arrosent leur jardin à partir des réservoirs ou à partir des fontaines, puissent acquitter un forfait qui se rajoutera à celui qu'ils acquittent pour leur usage domestique.

Il ne sera plus possible aux particuliers de manœuvrer les bouches à clef, qui sont propriété de la commune, et qui ne seront ouvertes ou fermées que par la Mairie. En effet, les vannes « bouche à clefs » sont fragiles et peuvent être cassées au cours de leur manœuvre, avec les conséquences que l'on peut imaginer.

Le projet a évolué depuis la première proposition de IT05, suite aux discussions avec la Mairie, un texte sera communiqué sous peu et discuté en Conseil Municipal avant d'être voté. Il n'aura aucun effet rétroactif.

#### Accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La loi exige que les bâtiments communaux soient accessibles aux personnes handicapées, aussi bien celles qui ont une mobilité réduite (PMR), que celles qui ont des difficultés visuelles ou auditives.

Les premières réglementations sur ce sujet important ont été publiées en 2005, n'ont généralement pas été suivies d'effet dans une large proportion des collectivités, et aujourd'hui il devient urgent de proposer un plan « Handicap » qui indique pour chaque bâtiment les travaux à envisager, et le planning de ces travaux. Il est prévu que ces travaux soient subventionnés.

Dans le département 05 les choses se sont compliquées, puisque IT05 avait proposé de préparer pour les communautés de communes les documents nécessaires. Puis, le Centre de Gestion de la Fonction Publique 05 (CDGFP05) a proposé la prise en charge de ce travail. Au bout du compte, les communautés de communes ont renoncé à intervenir



directement, et c'est le Centre de Gestion 05 qui a reçu mission de répondre aux besoins des communes.

On était alors en Septembre 2015, date à laquelle toutes les communes auraient déjà dû fournir leur plan « Handicap »....

A St-Julien, dès Octobre dernier, le conseil municipal a décidé de confier les études à cet organisme, qui a mis un peu de temps à venir sur place constater le volume des travaux à prévoir.

La visite du 3 Décembre 2015, devait permettre la rédaction d'un premier rapport et d'une proposition d'étude pour l'ensemble des bâtiments. Ce rapport est parvenu le 29 Février 2016. Le seul montant réclamé pour les pré-études a été jugé très élevé, lors du Conseil qui a examiné le dossier en Mars.

Aujourd'hui, le Centre de Gestion a proposé une étude détaillée de l'accès Handicap pour le bâtiment Mairie, le seul qui nécessite des travaux relativement importants.

La question a été posée, au moment où s'est réunie la Commission Finances, début Mai, de savoir si la Mairie devait être installée ailleurs que dans son emplacement actuel.

Il semble que le maintien de la Mairie là où elle se trouve recueille une certaine préférence des membres de la Commission. Cela à condition que les accès ne nuisent pas à l'esthétique du bâtiment dont la façade a été refaite voici peu.

La Mairie étant installée dans ce local depuis des décennies, faut-il la transférer ailleurs, alors que le stationnement à proximité est aisé, un point important pour les personnes qui y viennent en voiture, notamment les PMR.

Les autres choix : l'Ecomusée, difficile à chauffer, dans lequel il faudrait prévoir un important travail d'isolation et qui ne dispose pas de possibilités nombreuses de stationnement à proximité. Ou la salle polyvalente, assez éloignée du centre-bourg, et dans laquelle il n'est peut-être pas judicieux de laisser les documents mairie dont certains sont essentiels, et que l'on peut avoir scrupule à ne pas entreposer dans une bâtisse isolée. On sait que les alarmes sonores (église par exemple) n'ont pas toujours l'effet dissuasif que l'on pense. De plus, la salle polyvalente et le gîte ont une place utile dans la commune, et leur suppression devrait aussi être mûrement réfléchie.

Ce point sera rediscuté lors du prochain Conseil, et une décision sera prise.

Il est clair que si ces travaux devaient être entrepris sans une participation financière extérieure importante (état, département, notamment) le recours à la salle polyvalente pourrait apparaître comme la solution de remplacement.



### Feux de la Saint-Jean

La fête s'est déroulée Samedi 18 Juin à la salle polyvalente. Le beau temps n'était pas au rendez-vous, ce qui n'a pas empêché une participation très importante à la soirée : plus de 80 personnes, il a fallu rajouter des tables au dernier moment.

L'orchestre 'Fat Tuesday' était brillant, tous les instrumentistes et la chanteuse ont démontré une parfaite maîtrise de leur répertoire. Le clarinettiste en particulier, n'avait rien à envier au regretté Claude Luter. Enfin, cerise sur le gâteau malgré la pluie, le brasier a réussi à prendre, et il a éclairé la fin de soirée longuement, faisant même oublier la pluie qui continuait à tomber en abondance.

### Exposition

#### D U R B O N Neuf Centième Anniversaire

En 1116, des pères chartreux partis de St-Pierre de Chartreuse, ont débuté la construction de quatre monastères, l'un à MEYRIAT, en Bugey, un second aux ECOUGES (Isère), un troisième à SYLVE-BÉNITE (Isère) et un quatrième à DURBON, territoire de la commune de St-Julien en Beauchêne.

Yves Bru, président d'une association culturelle<sup>(1)</sup> connue, a proposé que des manifestations soient organisées dans les quatre sites ou à proximité, dans le courant de l'été, afin d'expliquer aux visiteurs intéressés les conditions dans lesquelles ces monastères avaient été bâtis, et habités par des religieux pendant de nombreux siècles.



La commune de Saint-Julien a trouvé l'initiative intéressante et a accepté de participer à cet événement. Elle disposait déjà de l'exposition sur les Chartreux préparée et présentée dans les années 1990 par M. Roger LAYES, ancien maire de Saint-Julien. Le SIVU « Les Pays du Buëch d'Hier et d'Aujourd'hui » a été contacté et a accepté de s'impliquer dans la préparation de cette exposition, afin de la compléter puisqu'il détient dans ses collections de nombreux documents concernant la vie des moines de DURBON.

La Présidente du SIVU Françoise GARCIN-JACQUIER a confirmé son accord pour aider à organiser cette manifestation, et a demandé à David FAURE-VINCENT, Chargé de mission au SIVU, de s'impliquer dans ce travail, procédant notamment à toutes les recherches indispensables au Service des Archives Départementales des Hautes Alpes.

Des rendez-vous ont également été organisés à Grenoble, par M. et Mme BRU, pour définir avec des personnalités grenobloises ayant travaillé sur les Chartreuses, le contenu des documents à réunir.

Le site Durbon étant propriété de la Caisse des Allocations Familiales de Marseille, nous avions dans un premier temps demandé l'autorisation d'utiliser l'ancien bâtiment, construit par les Chartreux bien avant que la Révolution Française ne mette un terme à l'existence du monastère. Mais les conditions d'accès et de surveillance de ce site isolé rendaient cette option très compliquée, et c'est finalement l'Écomusée de St-Julien en Beauchêne qui sera utilisé pour cette manifestation.

### L'EXPOSITION « 900ème ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA CHARTREUSE DE DURBON »

Sera présentée à l'écomusée de Saint-Julien en Beauchêne.

### L'INAUGURATION aura lieu dans l'Église paroissiale Saint-Blaise : Samedi 9 Juillet 2016 à 15 h 30

- -Exposé introductif du Maire de Saint-Julien (Jean-Claude VALLIER),
- -Conférence « Des bois des Chartreux de Durbon à la Forêt Domaniale » par Madame Christine BRU Suivie d'une visite de l'exposition.

Un apéritif sera offert aux participants à partir de 18h30 dans le parc de l'hôtel Bermond.

#### On trouvera dans cette exposition:

- de nombreuses reproductions de documents, notamment des Chartes concernant DURBON,
- de très belles reproductions de cartes anciennes,
- la maquette de la Chartreuse réalisée par Gilbert Bermond, et la « cartusia Durbonis » (peinture représentant la Chartreuse),
- le film réalisé à l'initiative de Nathalie Nicolas qui a dirigé les fouilles sur le site et les documents correspondants,
- divers éléments matériels utilisés au cours des siècles passés par les Chartreux,

- une série de « tranches » d'arbres de la fameuse forêt de DURBON.

<u>L'exposition sera accessible jusqu'à la fin Août 2016, tous les week-end, de 10h à 18h30, et les Lundis, Mercredis et Vendredis de 14h à 18h30</u>

Elle sera également ouverte pour les journées du Patrimoine.

L'objectif est de faire une mise à jour et de compléter un très important travail de recherches et de compilation qu'avait réalisé Roger LAYES et de faire en sorte que, année après année, les personnes désireuses de se renseigner sur la vie des Chartreux dans leur Monastère de Durbon puissent continuer à avoir accès à cette somme de documents.

Pour l'organisation de cette manifestation, la commune a obtenu une subvention de la communauté de commune du Haut-Buëch, et une seconde du Conseil Départemental. La municipalité remercie très vivement les décideurs de ces deux organismes qui ont accepté de l'aider pour cette manifestation.

•Espaces cisterciens en Rhône-Alpes

### Ce qui s'est passé à Saint-Julien

#### FETE DE PENTECOTE A BEAUMUGNE

Il y a 70 ans, la chapelle de Beaumugne menaçait ruines. Sa cloche avait été déposée puis réinstallée dans le clocher de l'Église de Saint Julien. Même après la réhabilitation de la chapelle, sous le mandat de Roger Layes, la cloche n'avait pas réintégré son clocher.

Or l'an dernier, quelques personnes nées à Agnielles après-guerre sont venues se promener à Beaumugne et ont trouvé que ce clocher sans cloche était bien tristounet. D'un commun accord, ils ont proposé d'offrir la cloche qu'ils possédaient et qui avait bercé leur enfance à Agnielles jusque dans les années 1960. Il ne s'agissait pas de la cloche d'origine d'Agnielles qu'ils n'avaient jamais connue : soit elle avait été volée soit elle avait été réquisitionnée par l'armée allemande pour être fondue en arme de guerre.





années, à la réhabilitation du hameau de Beaumugne.

C'est le dimanche de Pentecôte, fête traditionnelle de Beaumugne, qu'a eu lieu l'inauguration de cette cloche en présence d'une cinquantaine de personnes. Une messe, simple et chaleureuse, a été dite par Jean-Baptiste Rougny, dans la chapelle ornée des fresques offertes par M. Olinger et des vitraux offerts par Maurice Noyer, présent pour l'événement.

Un apéritif a ensuite permis d'échanger sur l'histoire d'Agnielles et de Beaumugne avant qu'un repas partagé ne clôture joyeusement la soirée.

Comme si le patrimoine d'un village autrefois abandonné était l'affaire de tous, il a été rappelé avec bonheur que de nombreuses personnes ont contribué bénévolement, au fil des

Fabienne Bauchau

### Etat Civil

### Décès :

Georges Joyaux de Parlier de Mazel le 22 mai 2016, à l'âge de 93 ans (né le 13/01/1923), La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.